



Garde des enfants en divorce pour faute

Par **Alex21du13**, le **09/07/2023** à **07:05**

Bonjour,

Je souhaite demander un divorce pour faute pour cause d'adultère depuis 1 an.

L'adultère continue malgré qu'il soit devenu public. Mon conjoint est sorti avec mes filles à tour de rôle et leur a présenté sa maîtresse en tant qu'amie.

Je suis celle qui pose les jours enfants malade et qui gère depuis 1 an mes filles (activités extrascolaires, sportive, devoir, repas, bain, couché, visite médicales,...)

Je souhaite demander la garde exclusive. Que soit je faire ? Mes filles ont 5 et 9 ans et celle de 9 ans ne veut pas rester avec son père la nuit chez ses grands-parents car elle dit avoir peur de lui car il lui ferait du chantage pour qu'elle reste.

Par **Visiteur**, le **09/07/2023** à **07:11**

Bonjour

Dans le cadre d'un divorce conflictuel, la présence d'un avocat est obligatoire pour chaque époux, je vous conseille d'en voir un.

Par **youris**, le **09/07/2023** à **10:02**

bonjour,

l'adultère n'est plus une clause péremptoire du divorce du faute, qui dure plus longtemps et coûte plus cher qu'un divorce par consentement mutuel.

même l'époux fautif peut obtenir une prestation compensatoire.

salutations